

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN <hr/> COMMUNE DE RIGNIEUX-LE-FRANC	<u>DECISION DU MAIRE</u> Travaux de rénovation et réaménagement de la salle des fêtes Attribution du marché du lot n° 11 – Tissus
--	--

Décision n°2026-01

LE MAIRE DE RIGNIEUX-LE-FRANC

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2020-26 en date du 16 juin 2020 donnant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal notamment « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » et ce pour la durée du mandat.

Vu le Code de la commande Publique,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de rénovation et réaménagement de la salle des fêtes,

La consultation était divisée en 12 lots :

- Lot N°01 PLATRERIE
- Lot N°02 REVETEMENT ACOUSTIQUE
- Lot N°03 PEINTURE
- Lot N°04 FAUX PLAFONDS
- Lot N°05 PAREMENTS EN PIERRE
- Lot N°06 CARRELAGE
- Lot N°07 PARQUET
- Lot N°08 PLOMBERIE
- Lot N°09 ELECTRICITE
- Lot N°10 HUISSERIES
- Lot N°11 TISSUS
- Lot N°12 MENUISERIE SUR MESURE

L'annonce légale a été envoyée pour parution dans le journal papier la VOIX DE L'AIN le 08/07/2025 pour une parution le 11/07/2025.

La consultation était accessible par les entreprises depuis le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> à partir du 11/07/2025 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support,
La date limite de remise des offres était fixée au 08/08/2025 à 12H00,
L'analyse des offres a été effectuée pour l'ensemble des lots conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : 40 % : Note = (Pmin / Poffre) x 40%	40/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : Moyens humains et matériels affectés à ce chantier Méthodologie et organisation prévue pour la réalisation des travaux	40/100
Délai d'exécution : Définition et appréciation du critère : Détail de l'enchaînement des tâches intégrées dans le planning prévisionnel et précisions des délais d'intervention	20/100

Le lot 11 était dépourvu d'offres à la consultation initiale, comme le prévoit la réglementation en vigueur une consultation sans publicité ni mise en concurrence a été adressée au prestataire ci-après qui a déposé une offre : ATELIER BRUNEEL

Les autres lots ont fait l'objet d'une précédente attribution.

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le Maître d'œuvre SACHA GOUTORBE

- **Article 1 : Décide** d'attribuer le marché du lot 11 à la société **ATELIER BRUNEEL** pour un montant de **3 598,28 € HT**
- **Article 2** : Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrit au budget de la commune.
- **Article 3** : Le maire est chargé de l'exécution de la présente décision

Publication sur le site internet communale
le 11 février 2026
Le Maire



Signature of the Mayor, accompanied by the official seal of the Municipality of Rignieux-le-Franc (Ain).

Fait à Rignieux-le-Franc,
Le 6 février 2026

Le Maire

Pascal PAIN



Official seal of the Municipality of Rignieux-le-Franc (Ain), featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE DE RIGNIEUX-LE-FRANC (Ain)'.

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20260206-DéCISION2026-01-
DEDate de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026